

PROCES-VERBAL N° 07
DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE ST-BARTHELEMY
TENUE LE LUNDI 26 JUIN 2023 A 20H00

A 20h10, Madame Nathalie Fragnière, Présidente du Conseil, ouvre la séance en saluant les conseillers, la Municipalité, la presse et les auditeurs. La parole est donnée à la secrétaire.

1. Appel

Sont excusés : Mmes Myriam FAVRE et Céline SAVARY, MM. Jean-Pierre ALLAZ, Julien CORBAZ, David FAVRE, Cédric GLAUSER, Serge MARTIN et Steve PAQUIER

27 conseillers sont présents. Le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour suivant est accepté :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Communications du bureau
4. Assermentations
5. Adoption du procès-verbal n°06 du 12 décembre 2022
6. Communications municipales
7. Préavis n° 01-2023 sur la gestion et les comptes de l'exercice 2022
 - a) préavis municipal 01-2023
 - b) rapport de la commission de gestion
 - c) discussions
 - d) décisions
8. Elections du président, du vice-président, des scrutateurs et des suppléants pour l'année 2023-2024
9. Election d'un secrétaire pour les années 2023 à 2026
10. Election d'un membre et d'un suppléant à la commission de recours et taxe
11. Propositions individuelles
12. Divers

3. Communications du bureau

La Présidente donne les informations suivantes :

- Les débats du jour sont enregistrés. L'enregistrement sera conservé jusqu'à l'adoption du présent procès-verbal puis supprimé définitivement.
- En fin d'année dernière, Mme Anita Dévaud a envoyé sa démission du Conseil communal pour le 31 décembre 2022.
- M. Jean-Marc Favre, membre de la Municipalité a remis sa lettre de démission pour le 31 décembre 2023. La Présidente en donne lecture.
- Le bureau recherche quatre personnes pour le dépouillement des élections fédérales du Conseil national et Conseil des Etats prévues le 22 octobre 2023. Les candidats peuvent s'adresser à la secrétaire.

- Les commissions non permanentes (ad hoc) sont priées de remettre leur rapport dans les temps qui leur sont impartis.

4. Assermentations

Suite au déménagement de M. Lucas Zürcher et à la démission de Mme Anita Dévaud, Mme Martine Schmied et M. José Cabo doivent être assermentés. La Présidente donne lecture de la formule du serment prescrit par la loi. Les nouveaux conseillers solennisent leur promesse et sont de ce fait installés comme membre du Législatif communal pour la fin de la législature.

5. Adoption du procès-verbal n° 06 du 12 décembre 2022

Tous les conseillers ont reçu le procès-verbal du 12 décembre 2022 par mail.

Il est adopté avec une abstention.

6. Communications municipales

En préambule, Mme Vilma Pirrello, Syndique excuse l'absence du municipal M. Guiseppe Greco. Elle poursuit par les explications suivantes :

- Retour sur la communication de M. Dafflon dans l'Echo du Gros-de-Vaud
La Municipalité n'a pas souhaité répondre dans la presse. Elle a cependant adressé un courrier à M. Dafflon lui rappelant que le secret de fonction lié à son mandat perdure même si sa charge a pris fin. La divulgation d'éléments appris durant son mandat constitue une interférence dans une procédure judiciaire et administrative en cours qui est de nature à léser les intérêts publics. Elle lui a demandé de faire preuve de toute la réserve requise dans de telles situations. En cas de récidive, toutes les mesures nécessaires seraient prises pour faire respecter le secret de fonction auquel il est tenu.
- Point de situation sur l'affaire Easy-Net
Une audience s'est tenue le 16 décembre 2022 et une disposition de décision du Tribunal a été communiquée le 4 janvier 2023 considérant que la résiliation du bail au 1^{er} juillet 2022 est valable, prolongeable jusqu'au 1^{er} juillet 2023. Malheureusement, le jugement motivé du Tribunal n'a toujours pas été délivré, l'entreprise Easy-Net pourra faire recours ; la décision n'est donc pas exécutoire. Pour l'heure Easy-Net occupe toujours les locaux.

Concernant la dénonciation pénale relative à la pollution des eaux, le Préfet a considéré qu'il n'y avait pas de problème. Cette décision a été contredite par le Procureur qui a rendu une ordonnance pénale contre M. Markovic. Ce dernier a fait opposition entraînant un nouveau jugement à l'automne prochain par le Tribunal de police. La Municipalité n'est pas partie prenante à cette affaire car elle est simple dénonciatrice.
- Information concernant Mme Depping, boursière communale
Mme Depping est en arrêt maladie depuis le 25 avril 2023. Le poste a été mis au concours car Mme Depping partira à la retraite dans quelques mois. Vu la pénurie de boursiers itinérants, la Municipalité a pour l'heure fait appel à une fiduciaire afin de tenir à jour les comptes, en attendant de repourvoir au poste en emploi fixe.

Mme Pamela Burdet donne diverses informations sur :

- Intégration de l'entreprise Orllati au sein de l'EFAJE
L'EFAJE qui n'est pas une association intercommunale est en train de modifier ses statuts. L'entreprise Orllati SA souhaiterait adhérer à l'EFAJE mais cette adhésion

ouvre des questions sur la prise en charge des frais pour une personne employée chez Orllati et résidante dans une commune du périmètre de l'EFAJE. La tendance de l'EFAJE est de rester une entreprise de droit privé et non une association intercommunale. Les remarques formulées par les déléguées de St-Barthélemy ont fait réagir le Comité de direction qui a proposé de se joindre à une séance du Conseil communal pour expliquer le fonctionnement de cet organe.

- Point de situation sur la place de jeux
L'aménagement de la place de jeux notamment pour permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite est plus onéreux que le remplacement des installations. La structure en bois est dangereuse et ne peut être réparée ; elle a été ôtée sans être remplacée. Plusieurs demandes pour installer une table de ping-pong ont été formulées qui raviraient les enfants plutôt grands mais péjorerait l'espace des petits.
- Banc
Le banc endommagé par une camionnette à proximité du cimetière sera remplacé. Un devis est attendu pour une nouvelle base en béton ; ce banc et l'installation seront entièrement pris en charge par l'entreprise fautive.

La parole est donnée à M. Jean-Marc Favre :

- Mise de bois
La mise de bois s'est très bien déroulée à un bon prix. La parcelle a été nettoyée avant d'être replantée. Pour cela, la population avait été conviée mais c'est avec regret que seules 8 personnes ont participé à cette action.
- Démission de la Municipalité au 31 décembre 2023
Le 1^{er} tour de l'élection complémentaire à la Municipalité se tiendra le dimanche 26 novembre 2023. Le dépôt des listes est fixé au 30 octobre 2023. Les électeurs recevront leur matériel le 14 novembre 2023. En cas de second tour, l'élection aura lieu le 17 décembre, les listes le 28 novembre et le matériel livré le 12 décembre 2023.

M. Gino Angelini s'exprime sur :

- Point de situation sur le projet de porcherie
La Municipalité a refusé la délivrance du permis de construire pour des raisons d'esthétique, la mauvaise intégration du projet, des nuisances générales et de désaccord avec l'idée d'élevage intensif. Le projet ne respectait pas le RPGA sur la couverture du toit qui prévoyait des panneaux « sandwichs » ; pour ce point, elle a fait valoir l'article 47 LATC.
- Information sur la modification partielle du PaCom
La volonté de la Municipalité est d'interdire la construction de nouveaux bâtiments et l'installation de clôtures permanentes sur des portions de la zone agricole concernée par des territoires d'intérêt biologique prioritaire et supérieur ainsi que sur les corridors à faune d'importance régionale et locale.
- Information sur le chemin des Adoux
Le projet est en standby.
- Retour sur la mise à l'enquête de la piste cyclable de la RC 306 et 313
Le dossier d'enquête ne tenait pas compte des remarques faites lors d'une rencontre de février 2023 réunissant la DGMR et les communes d'Assens et St-Barthélemy et mentionnait que ces deux communes approuvaient le projet, ce qui est erroné. Pour la Municipalité, il n'est pas abouti car il ne prend en compte que les tronçons hors localité

alors que rien n'est prévu à l'intérieur de celles-ci et ne précise rien sur son financement dans les villages. Les deux communes ont écrit conjointement à la DGMR. Elle en a profité pour remettre sur le tapis, le projet de déviation du trafic au Sud (Bioley / Bettens) afin d'alléger le trafic routier à l'intérieur de St-Barthélemy.

- Information sur le projet de Champ-Cadet
Le retour de l'étude de faisabilité est fixé à fin juillet 2023 avec une plaquette qui permettra de prospecter auprès des investisseurs. Plusieurs entreprises sont d'ores et déjà intéressées.

En remplacement de M. Greco, Mme Pirrello ajoute :

- Retour sur l'offre d'installations photovoltaïques
Des excuses sont présentées car la séance d'information n'a pas donné entière satisfaction. Par la suite, la Municipalité a pris contact avec la société Bréa à qui les coordonnées des familles intéressées ont été transmises.
- Auberge du Talent
L'Auberge du Talent qui a ouvert il y a quelques mois, doit prendre son envol. Le personnel de salle est difficile à trouver ; une marge de tolérance est demandée. La Municipalité est à disposition pour donner des feed-back constructifs aux tenanciers. Quant à l'épicerie, le démarrage est un peu plus difficile. Des adaptations dans la gamme de produits avec des prix plus abordables seront peut-être nécessaires.
- Locations des salles communales
Dès septembre prochain, il sera possible de louer les salles de l'administration. Le greffe municipal s'occupera des réservations.
- Capacité de la salle communale
Après validation des services compétents, la capacité de la salle communale pourrait être augmentée.
- La nuit des perséides
Durant la nuit du 12 au 13 août 2023, l'éclairage public de l'artère principale sera éteint afin d'observer les étoiles filantes. Les particuliers sont encouragés à éteindre les lumières.
- Péréquation vaudoise
Les délégués municipaux à l'UCV pourraient valider la nouvelle péréquation intercommunale le 27 juin 2023. Cette nouvelle mouture est plus compréhensive et ressemble davantage aux péréquations en vigueur dans d'autres cantons. A priori, elle devrait être favorable à St-Barthélemy.

7. Préavis n° 01-2023 sur la gestion et les comptes de l'exercice 2022

a) Chaque conseiller l'ayant reçu, il n'est pas relu.

b) Le rapport de la commission de gestion est lu par M. Tonino Natale.

Après étude des comptes et des réponses obtenues à ses questions, après analyses des documents mis à sa disposition, la commission relève les remarques suivantes :

- une marge d'autofinancement négative de -CHF 45'603.54 ;
- un endettement net par habitant de CHF 3'396.- (2021 CHF 2250.00).

La commission demande :

- une réévaluation des taxes déchets et épuration ainsi que le prix de l'eau ;

- que les dépassements budgétaires conséquents et d'investissements soient soumis au Conseil communal ;
- que les montants budgétisés soient utilisés afin de bénéficier des dépenses thématiques ;
- que les dépenses courantes soient minimisées au maximum.

A noter que la rénovation du collège a coûté CHF 1'712'153.90 sans tenir compte du prélèvement sur le fond de réserve de CHF 60'000.00, soit un dépassement de près de CHF 200'000.00.

Elle propose d'accepter les comptes 2022 présentant un excédent de revenu de CHF 385.66.

c) Discussion

La Présidente reprend les comptes par ordre administratif. Il est précisé sur le compte :

- no 31.436 : le revenu de CHF 43'759.75 correspond à la rétribution des m³ de déchets terreux déposés par l'entreprise Orlati. Une convention a été signée pour un montant de rétribution de CHF 600'000.00 sur 10 ans. La Municipalité ne sait pas encore précisément comment sera réparti ce montant.

M. Alexandre Delidais s'étonne des écarts importants entre le budget et les comptes.

Mme Pirrello explique que les écarts sont expliqués dans le préavis. Chaque dépense est analysée au plus près mais il y a des impondérables. Certaines choses sont difficiles à prévoir.

d) La Présidente donne lecture des conclusions du préavis :

- Vu le préavis municipal no 01-2023 ;
- Considérant que celui-ci figure à l'ordre du jour ;
- Ouï le rapport de la commission de gestion ;

Le Conseil communal décide avec 23 oui 0 non 3 abstentions :

- D'adopter les comptes de l'exercice 2022 tels qu'ils ont été présentés,
- D'en donner décharge à la Municipalité.

8. Election du Président

Aucune candidature n'étant spontanément formulée, Mme Nathalie Fragnière propose M. Alain Favre au poste de Président du Conseil communal.

- M. Alain Favre est élu tacitement par acclamations et avec remerciements.

Election du Vice-président

Aucune candidature n'étant spontanément formulée, M. Alain Favre propose Mme Nathalie Fragnière au poste de Vice-président.

- Mme Nathalie Fragnière est élue tacitement par acclamations et avec remerciements.

Elections des scrutateurs et suppléants

Bien qu'absente, Mme Céline Savary a fait part de son intérêt à poursuivre son mandat de scrutatrice. Elle est rejointe par M. Philippe Petoud.

Mme Adrienne Favre reste suppléante et Mme Yasmine Morier propose sa candidature.

Le bureau 2023-2024 est élu par acclamations.

9. Election du secrétaire pour les années 2023 à 2026

La secrétaire démissionnaire propose la candidature de Mme Carole Bugnon. Aucune autre proposition n'est formulée.

Mme Carole Bugnon est élue par acclamations et avec remerciements.

10. Election d'un membre et d'un suppléant à la Commission recours et taxe

Suite à la démission de Mme Anita Dévaud, Mme Yasmine Morier se propose comme membre de la commission.

Bien qu'absent, M. David Favre a fait part de son intérêt à être suppléant.

Ils sont élus avec acclamations.

11. Propositions individuelles

Néant.

12. Divers

- 1) De nombreuses questions et remarques des conseillers rouvrent la discussion relative à la porcherie car il y a contradictions entre les réponses données lors de la séance de décembre et le refus de délivrer le permis de construire ainsi que sur les arguments cités. En résumé :

La Municipalité répond qu'en décembre, elle s'en était tenue aux informations qu'elle avait reçues jusque-là, puis dans l'avancement du dossier, elle a appris qu'il était de son ressort de délivrer le permis de construire, même pour un projet situé en zone agricole. C'est alors qu'elle a clairement posé les arguments en faveur et en défaveur du projet. Au vu de ces éléments, elle a décidé de refuser la délivrance du permis de construire pour les raisons citées ci-dessus. La décision a été compliquée et le canton n'apporte aucun soutien. Elle a pris conseil auprès d'un avocat et fait valoir pour la couverture, l'article 47 LATC en vue d'une modification partielle de la zone agricole. Le dossier est complexe avec beaucoup d'oppositions de privés, de bureaux d'avocats et de communes. De toute manière, qu'elle que soit sa décision, elle s'attend à un recours. Jusque-là, elle n'était pas pressée de revoir son PaCom mais l'absence de règles pour la zone agricole précipite sa révision.

En rapport au postulat, la Présidente questionne les dépositaires s'ils désirent le maintenir. M. Petoud attend une réponse, le postulat est donc toujours ouvert et fera l'objet d'un rapport de la commission ad hoc à la prochaine séance.

- 2) Une discussion s'engage sur le dépôt des branches de la déchetterie actuellement fermé alors que les tailles sont en cours. M. Tonino Natale demande que les dates d'ouverture soient revues et déplore que certains habitants paient pour l'élimination à Bettens et d'autres pas, selon la période de l'année à laquelle les tailles sont exécutées. M. Basile Favre craint pour les dépôts sauvages dans la forêt et Mme Martine Schmied formule la problématique des propriétaires qui n'ont pas de véhicule pour transporter les branches à Bettens.

Mme Pirrello rappelle que ce dépôt créait beaucoup de jus et qu'un retour en arrière n'est pas possible. Elle n'a pas de réponse toute faite.

- 3) M. Bertrand Favre propose de créer la place de jeux au terrain de foot qui est déjà plat. Cette solution serait moins chère que de mettre aux normes la place du collège.

D'autant plus que la commune n'a pas les sous actuellement. De plus, suite à une manifestation au terrain de foot, il rend attentif la Municipalité à la sécurité routière. Et avant de conclure, il souhaite savoir qui paie l'eau d'arrosage du terrain de foot.

Pour cette dernière question, Mme Pirrello demandera à M. Greco de répondre dans la prochaine séance.

M. Angelini rappelle que des choses ont déjà été entreprises pour la sécurité comme la légalisation des zones 30 km/heure qui permettraient de mettre des radars. Toutes les manifestations sont annoncées sur la plateforme Pocama et sont validées ou non par la Municipalité.

- 4) Concernant le projet des Adoux, M. Angelini a pris note que les montants budgétisés doivent être utilisés. Néanmoins, pour un montant de CHF 200'000.00, il ne sait pas quelle conduite remplacer (EC/EU/EP ?).

M. Jean-Marc Favre ajoute qu'une réparation temporaire a été faite de la conduite d'eau potable. Les devis doivent rentrer et la subvention a été demandée mais les travaux ne peuvent pas commencer tant que la réponse n'est pas donnée. A la proposition de la laisser telle quelle étant donné qu'elle n'a pas gelé l'hiver dernier, il explique qu'elle a été retubée. Quant à l'arrosage du terrain de foot, la pression actuelle le permet toujours.

- 5) Dans l'histoire de la piste cyclable, M. Alain Favre explique avoir été informé du projet par la DGMR. Lorsqu'il a sollicité des renseignements, il lui a été répondu qu'il devait faire opposition lors de l'enquête publique et que les réponses seraient données à ce moment-là.

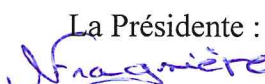
- 6) Mme Véronique Jaquemet revient sur la problématique de la sécurité des écoliers à l'arrêt de bus ScolaCar et propose un seul arrêt côté Grande Salle.

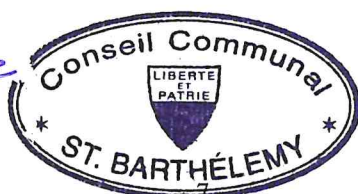
La Municipalité répond que les solutions ne sont pas légion. Il lui est demandé d'envoyer un mail au greffe qui le transmettra à l'ASIRE. La création d'une patrouille scolaire serait une possibilité. La déviation du trafic sur Bioley / Bettens permettrait de limiter le trafic et sécuriser le passage aussi sur le pont.

- 7) Pour ce pont, Mme Pirrello explique qu'il est monitoré. L'Armée n'est pas fermée à l'idée d'une participation financière et le Canton pourrait également subventionner car de gros camions et des véhicules militaires y circulent. Les ingénieurs sont en train d'effectuer des calculs, le dossier est en cours.

- 8) Il est répondu à M. Benoît Favre que :
- L'Angélus est cassé. La Paroisse a reçu l'offre et va entreprendre sa réparation. La convention signée entre la Paroisse et la commune éclaircira la question de la prise en charge des frais.
 - Des arbres seront plantés au printemps prochain au cimetière.
 - Un coup de nettoyage/peinture sera donné au panneau d'entrée de localité.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la séance à 22h05.

La Présidente :

N. Fragnière



La Secrétaire :

Y. Morier